

à l'avenir du P.F.A.I. font du voyage de M. Barre un événement de première importance.

été dite à St-Louis des Invalides à la mémoire du chef de la France Libre.

Au Conseil de Gouvernement

Le Conseil de Gouvernement a tenu séance le vendredi 12 novembre 1976 sous la présidence de M. Ibrahim Ahmed Bouralé, ministre du Travail, qui assure l'intérim de M. Abdallah Mohamed Kamil, en mission.

Les principales affaires examinées au cours de cette séance concernaient le Port, l'impôt général sur le revenu, les personnels de la Garde Territoriale et de la Caisse des Prestations Sociales.

S'agissant du Port, le Conseil a été amené à prendre un arrêté stipulant que la livraison ex-quai des marchandises, c'est-à-dire sans passage par les terre-pleins ou magasins administratifs, pourra être imposée par la Direction du Port en cas d'encombrement ou de risques d'encombrement des emplacements de stockage. Cette mesure était devenue nécessaire pour mettre un frein à la tendance des commerçants d'utiliser, de préférence à leurs propres entrepôts, les magasins du Port d'où ils retirent leurs marchandises au fur et à mesure de leurs besoins.

En même temps, le Conseil a demandé à la Chambre des Députés d'autoriser le Chef du Gouvernement à signer un avenant à la convention de prêt passée avec la Caisse Centrale de Coopération Economique pour l'achat d'engins flottants. Cet avenant, en portant de 2 à 5 ans la durée du différé de remboursement assortissant le prêt consenti, doit éviter au budget du Port de faire face simultanément au remboursement de ce prêt et au remboursement du crédit-fournisseur obtenu parallèlement.

Devant les difficultés rencontrées par les Services du Trésor dans le recouvrement

de l'impôt sur les bénéfices dûs par les marchands expéditeurs de bestiaux, le Conseil de Gouvernement a proposé à la Chambre des Députés de prévoir des versements d'acomptes au moment du dépôt de la déclaration d'exportation du bétail. Ces versements, de 800 FD par ovin ou caprin et de 1000 FD par bovin exporté, viendraient en déduction de l'impôt sur les bénéfices dont sont redevables les marchands de bestiaux.

En matière de personnel, le Conseil de Gouvernement a pris, dans le cadre de la délibération portant organisation de la Garde Territoriale, un arrêté qui fixe les modalités et les programmes des concours directs et professionnels pour l'accession au grade d'officier de 2^e classe, et il a entériné les conditions de nomination à l'emploi de contrôleur principal des assujettis à la Caisse des Prestations Sociales, proposées par le Conseil d'Administration de cet organisme.

Au cours de la même séance, le Conseil de Gouvernement a approuvé un projet de délibération accordant à titre gratuit la concession provisoire d'une parcelle de terrain à l'Association Bab-el-Hidaya qui doit y édifier une mosquée et le logement de l'imam.

De même, approuvant la proposition du Conseil d'Administration de l'Electricité de Djibouti, il a nommé M. Alain Royer, Directeur de cet établissement.

Avant de lever la séance, le Conseil de Gouvernement a décerné un témoignage officiel de satisfaction à M. Frédéric Malecamp, pour les services qu'il a rendus au cours de son long séjour dans le Territoire.